

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour réserver votre emplacement à la bourse aux jouets  
du dimanche 7 avril 2013

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

autorise mon enfant (Nom, prénom, âge) \_\_\_\_\_

à participer à la bourse aux jouets organisée par la FCPE le  
dimanche 7 avril 2013.

Je m'engage à être présent(e) sur le stand retenu pendant la  
durée de la bourse aux jouets si mon enfant a moins de 14 ans.

Signature des parents :

Je réserve un emplacement (une table).

Je joins :

- un chèque de 5 € à l'ordre du Conseil local FCPE d'Igny
- 5 € en espèce

**A renvoyer au plus tard le 31 mars 2013 à l'adresse suivante :**  
Isabelle LEROUX - 17 rue des Genêts - 91430 IGNY

**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas :**

- à poser vos questions sur notre blog :  
[fcpeigny.canalblog.com](http://fcpeigny.canalblog.com)
- ☎ à nous téléphoner :  
Valérie : 06.66.07.02.96  
Isabelle : 06.42.58.98.36



## BOURSE AUX JOUETS

Dimanche 7 avril 2013

De 14h à 17h30

Annexe du Gymnase St Exupéry

Avenue Joliot Curie

91430 Igny





**Tu veux vendre des jouets ou  
des jeux qui t'encombrent ?  
Alors fais vite !**

Inscris-toi à la Bourse aux Jouets organisée par la FCPE d'Igny, tu passeras une bonne après-midi entouré de copains ou de copines et en plus, tu te feras de l'argent de poche !

Si tu as un petit creux, tu pourras acheter une part de gâteau, te rafraîchir avec une boisson ou déguster une barbe à papa.

**N'hésite pas à en parler à tes ami(e)s,  
et venez nombreux,  
il y aura de l'argent de poche dans l'air !**

☞ **Dépose ton inscription auprès d'Isabelle LEROUX**  
17 rue des Genêts - 91430 IGNY - 06.70.52.17.60

☞ **ou pose tes questions auprès de**

Valérie : 06.66.07.02.96

Isabelle : 06.42.58.98.36

**Le prix de l'emplacement (1 table) est de 5 euros.  
Attention il n'y a que 32 emplacements disponibles !**

**Et n'oublie pas de prévoir de la monnaie pour ton stand.**



## REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

### article 1.

L'accueil des exposants aura lieu de 13h à 14h. L'emplacement sera communiqué à chaque exposant le dimanche 7 avril 2013 à partir de 13h sur le lieu de la manifestation.

### article 2.

L'ouverture de la bourse aux jouets au public se fera à partir de 14h et se terminera à 17h30. L'entrée des visiteurs sera gratuite.

### article 3.

Cette manifestation est ouverte **UNIQUEMENT** aux particuliers.

### article 4.

Les jouets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

### article 5.

La bourse aux jouets est réservée **UNIQUEMENT** aux jouets et dérivés d'occasion ou ayant à peine servis. Il est interdit de vendre du matériel de puériculture, des vêtements, des chaussures (autres que des habits de poupées ou déguisements).

### article 6.

La présence d'un adulte est indispensable sur chaque stand réservé par un mineur de moins de 14 ans.

### article 7.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

### article 8.

Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.